



Avoir une carte de séjour en france

Par **sara**, le **15/06/2008** à **22:49**

je suis une jeune fille étudiante depuis 2003 en france,je entrer en france avec mon père dans son pasport san le visa il avait une carte de résidente de 10 ans puis il est décédé, en ce moumant je vit avec ma mère elle a une carte de séjour; je vait faire mes 19 ans bientôt, j'ai déposé ma demande au sous prêt fécture puis il veulent pa me la dilévré et aujourd'hui je sait pas quoi faire s'il vous plait répondait moi

Par **hélène**, le **19/06/2008** à **17:38**

bonjour mademoiselle

moi aussi j'ai le même cas que vous et c'était en 1999 mes parents été là et on n'a pas voulu me régulariser je me suis battu pour obtenir gain de cause car j'ai eu un visa de régularisation ensuite des carte de séjour d'an 3 fois et et après celle de 10 ans et là aujourd'hui je suis naturalisée française.je pense que tu peux l'obtenir,il faut leur rappeler vous vous etes instuit ici en france,mettez leur tous les arguments possible.j'espère vous avoir donnée un peu d'espoir.conseil allez voir un avocat s'il le faut